



POST TENEBRAS LUX

Avenues

ARRÊTÉ

relatif au prolongement de l'avenue de
Thônex

Du 15 octobre 1965 ✓

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable de la division de l'urbanisme;

vu la proposition du Conseil administratif de la commune de Thônex, en date du 21 septembre 1965;

ARRÊTÉ :

Il est donné :

le nom d'avenue de Thônex à l'artère partant de la route de Genève no 90 (communes de Chêne-Bourg et Thônex), et aboutissant au chemin de Fossard et à la route de Sous-Moulin.

*Accusé de réception
et notaire*

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
Sautier 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Halland